

# REVENDEICATIONS DES GILETS JAUNES SAINT HIPPOLYTE DU FORT

## Comment reconstruire notre société civile et citoyenne

### Développer la pédagogie de la laïcité

#### 25 PROPOSITIONS POUR UNE RÉPUBLIQUE LAÏQUE AU XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE

- 1 - Instaurer une journée nationale de la laïcité le 9 décembre.
- 2 - Adopter une « charte de la laïcité à l'intention des élus et responsables institutionnels » pour préserver la liberté de conscience de tous les citoyens.
- 3 - Inscrire dans la Constitution, les principes des deux premiers articles de la loi du 9 décembre 1905 : “ *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* ” ; “ *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ”.
- 4 - Mettre en place un enseignement des conditions historiques et juridiques d'application de la laïcité dans la formation des professeurs, personnels éducatifs et chefs d'établissements.
- 5 - Mettre en place un enseignement de la laïcité dans les formations préparant aux métiers des trois fonctions publiques, et des carrières sanitaires et sociales.

### Appliquer la loi de 1905 sur l'ensemble du territoire de la République

- 6 - Favoriser l'adoption des mesures législatives nécessaires à l'application de la loi de 1905 dans les territoires ultramarins où elle ne s'applique pas. Alsace-Moselle, (abrogation du régime concordataire de 1801)
- 7 - Mettre en place une sortie progressive du régime des cultes reconnus visant l'harmonisation avec le droit commun (loi du 9 décembre 1905) ;
- 8 - Abolir au plus tôt le délit de blasphème<sup>1</sup>;
- 9 - Abolir l'obligation de suivre un enseignement religieux dans les écoles publiques<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Art. 166 du code pénal local.

<sup>2</sup> Article 1<sup>er</sup> de la loi du 15 mars 1850 dite Loi Falloux.

## **Promouvoir l'école publique laïque et gratuite**

**10** - Créer les établissements scolaires publics et les sections nécessaires dans les zones qui en sont dépourvues, chaque fois que les effectifs des élèves concernés le justifient.

**11** - Supprimer l'obligation pour les communes de financer la scolarité des élèves dans les établissements privés situés dans d'autres communes.

**12** - Faire étudier l'impact du déploiement de la charte de la laïcité dans les écoles et établissements d'enseignement publics.

**13** - Faire respecter, par les adultes accompagnateurs de sorties et déplacement scolaires, l'obligation de neutralité religieuse, politique, et philosophique requise par le fonctionnement du service public de l'éducation.

## **En finir avec les financements indirects aux cultes**

**14** - Mettre un terme au financement public des activités consistant en l'exercice d'un culte, même présentées comme culturelles

**15** - Faire procéder à un état des lieux chiffré de l'ensemble des financements publics en faveur des cultes.

## **Faire vivre la laïcité dans l'enseignement supérieur**

**16** - Les établissements d'enseignement supérieur privés ne peuvent en aucun cas prendre le titre d'universités. Les certificats d'études qu'on y juge à propos de décerner aux élèves ne peuvent porter les titres de baccalauréat, de licence ou de doctorat. Art. L.731-14 du code de l'éducation.

**17** - Abroger l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance mutuelle des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur<sup>3</sup>.

**18** - Faire diffuser dans les établissements publics d'enseignement supérieur, et annexer à leur règlement intérieur, la *Charte de la laïcité dans les services publics*.

**19** - Prohiber, dans les salles de cours, lieux et situations d'enseignement et de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur, les signes et tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

**20** - Faire respecter, dans les centres d'examen, l'obligation d'identification, l'interdiction de tout objet ou manifestation susceptible de gêner les autres candidats ou de perturber le déroulement de l'épreuve, et contrevenant à la neutralité des conditions d'examen.

---

<sup>3</sup> Accord du 18/12/ 2008, décret n° 2009-427 du 16/04/2009

### **Assurer la liberté de conscience Audiovisuel**

**21** - Donner un temps d'antenne sur les chaînes publiques de télévision aux mouvements philosophiques non-confessionnels, et aux courants de pensée laïques, libres penseurs, athées.

**22** - Exiger le respect, dans les compétitions olympiques, de l'égalité hommes-femmes et de la règle 50 de la Charte Olympique interdisant toute forme de « *propagande politique, religieuse, ou raciale* ».

**23** - Reconnaître, dans l'encadrement législatif de la fin de vie, le droit de mourir dans la dignité selon les souhaits exprimés par le patient.

### **Sport Ethique Entreprises**

**24** - Favoriser le développement des chartes de la neutralité religieuse dans les entreprises qui le souhaitent. **Europe**

**25** - Défendre et promouvoir le respect de la liberté absolue de conscience au niveau européen